

et le choix de mon honorable ami, outre ses qualités personnelles qui, à mon avis, justifient pleinement sa nomination, comme je l'ai dit, son titre d'habitant de la Colombie-Anglaise, la longue expérience qu'il a acquise du Manitoba et de la Colombie-Anglaise, et son entrée dans cette chambre comme représentant d'une division électorale du Nord-Ouest, tout cela a contribué grandement à calmer ce mécontentement et à introduire l'usage de donner à toutes les parties de cette vaste confédération une représentation dans le gouvernement du pays.

M. L'ORATEUR: Je dois dire qu'à mon avis, ce débat est un peu irrégulier, vu qu'il n'y a pas de motion devant la chambre. Bien que cette discussion soit très importante, il serait mieux de proposer l'ajournement, afin que l'on pût continuer le débat d'une manière régulière.

M. MITCHELL: Je propose l'ajournement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Bien que je n'aie pas l'intention de contester votre décision, M. l'Orateur, je ferai observer qu'à ma connaissance personnelle, les débats auxquels ont donné lieu des explications ministérielles, n'ont jamais été précédés d'une motion; néanmoins, M. l'Orateur, je crois que vous avez raison, strictement parlant, du moins, de décider qu'une motion devrait être faite.

Quant à la question qui nous occupe, je dois dire que si le premier ministre s'était donné la peine de lire les critiques dont cette nomination a été l'objet, dans le temps, de la part des journaux, il aurait constaté, je crois, qu'une très grande partie de la presse des deux couleurs politiques a trouvé ce choix très extraordinaire. Mais, pour ma part, je ne trouve pas cette nomination de moitié aussi extraordinaire que quelques-unes des propositions émises par le premier ministre, dans la défense qu'il en a faite. Il a bien voulu nous dire que tout ce que nous avons à faire c'est de nous en prendre au gouvernement actuel. Il a sans doute raison, en ce sens que le gouvernement est incontestablement responsable au premier chef de la bonne administration du pays. Mais je prétends que cette chambre et le pays ont droit d'examiner et de critiquer, avec la plus grande liberté, la conduite des agents, quels qu'ils soient, que peut employer le gouvernement, et je crois être rigoureusement d'accord avec les précédents, tant anglais que canadiens, en disant que la chambre des communes, ici et ailleurs, s'est invariablement réservé le droit le plus absolu de critiquer la conduite des agents du gouvernement, lors même que, pour des raisons ayant très peu de rapport au mérite de la question, une majorité des partisans du gouvernement dans la chambre et ailleurs a pu juger à propos d'appuyer, en général, le gouvernement du jour. Il n'y a qu'un point sur lequel je diffère un peu d'opinion avec mon honorable ami, le chef de l'opposition, et le voici: Si j'ai bien saisi ses paroles, l'honorable député a déclaré qu'il regardait le ministre actuel de l'intérieur comme l'homme le plus responsable de la rébellion, de la guerre civile qui a éclaté dernièrement au Nord-Ouest. Je ne partage pas l'opinion de mon honorable ami. Je crois que le premier ministre a eu raison, une fois dans sa vie: c'est lui, et non le ministre de l'intérieur, qui est le plus responsable devant Dieu du sang versé, des malheurs causés à cette contrée, de l'inimitié qui a été créée entre les deux races du Canada. La dernière rébellion a été le résultat de sa négligence, de sa mauvaise administration, de sa négligence criminelle des plus simples devoirs de sa charge, plutôt que de toute autre chose, et il a eu raison d'assumer la plus grande part de responsabilité de ces événements. Mais il ne s'en suit pas que l'homme nommé par le gouvernement d'alors, qui recevait à même l'argent du peuple canadien un gros salaire pour surveiller les événements de cette contrée, pour faire rapport au gouvernement de ce qui se passait dans la région dont il avait la charge, doive échapper au blâme, parce que nous pouvons tenir le gouvernement responsable au premier chef de ces événements.

Sir JOHN A. MACDONALD.

M. l'Orateur, il est tout à fait hors de question de dire que le ministre actuel de l'intérieur n'était pas en état d'exposer les griefs des Métis de la Saskatchewan, ou autres, et de voir à ce que justice leur fût rendue. C'était là pour lui un devoir impérieux, qu'il fût autorisé ou non, de suivre, de son propre mouvement, le cours des événements, de s'assurer de l'état du sentiment de la population, d'une extrémité à l'autre de ce pays. Si quelque injustice avait été faite à ces Métis, il était de son devoir de signaler la chose à l'attention du gouvernement et de faire tout en son pouvoir pour le redressement de tels griefs.

Certaines paroles du premier ministre tendent à démontrer—bien que nous ne puissions pas en juger maintenant—que la conduite du gouvernement a peut-être été plus blâmable que nous l'avions supposée. Si le ministre de l'intérieur a fait son devoir; s'il a dûment informé le premier ministre, et le gouvernement dont il était le chef, des faits qui se passaient sur les côtes de la Saskatchewan; s'il les a dûment prévenus des risques qu'ils couraient, des dangers d'une révolte; s'il a fait son devoir, comme semble l'insinuer le premier ministre, alors les messieurs de la droite sont dix fois plus coupables qu'on ne les a supposés. Nous savons qu'ils ont été suffisamment avertis; que des hommes de toutes conditions leur ont adressé des requêtes à maintes reprises. Nous pouvons peut-être supposer avec raison qu'après avoir reçu ces requêtes, ils se sont adressés à celui qui était chargé de l'administration de ce territoire, qu'ils lui ont demandé quel était l'état de choses actuel, et ce qu'il pensait de la situation. Avant que la présente déclaration fut faite, nous basant sur les documents soumis à la chambre, nous avions raison de supposer que l'honorable ministre eût dédaigné de croire ces rapports, qu'il eût contribué à tromper le gouvernement. S'il en est autrement; si l'honorable ministre a fait son devoir, s'il a averti le gouvernement et corroboré les déclarations faites alors, je dis que le gouvernement est grandement coupable. Comment devons-nous envisager la question, M. l'Orateur? Nous savons ce qui suit: Il y a trois ans, une rébellion éclata sur les bords de la Saskatchewan. Pour supprimer cette rébellion, nous savons qu'il en a coûté \$3,000,000 au pays, et, ce qui est plus grave encore, des vies précieuses ont été sacrifiées et notre liste de pensions nous rappelle aujourd'hui qu'il y a, de l'un à l'autre bout du pays, des hommes devenus infirmes par suite de la négligence du gouvernement actuel.

Nous savons, M. l'Orateur, que le gouvernement a été suffisamment averti. Mais par les preuves que nous avons devant nous, par les documents soumis à la chambre par le gouvernement après des demandes souvent répétées, il appert, par ces preuves et ces documents, à l'exception toutefois de la déclaration faite aujourd'hui par le premier ministre, que le ministre actuel de l'intérieur, le gouverneur du territoire, n'a nullement averti le gouvernement, n'a rien fait pour lui faire comprendre quel danger le menaçait. Or, aujourd'hui, après cette rébellion qui, comme je l'ai dit, a éclaté dans des circonstances qui nous justifient amplement de croire, jusqu'à ce moment du moins, que le ministre actuel de l'intérieur a, tout à fait manqué aux devoirs de sa position, nous voyons que cet homme qui, après le premier ministre du Canada, portait toute la responsabilité, en sa qualité de gouverneur de ce territoire, nous voyons que cet homme, sous les yeux duquel a éclaté la rébellion, reçoit le portefeuille de ministre à titre de récompense. M. l'Orateur, il y a deux alternatives parfaitement claires: ou le ministre de l'intérieur savait dans quelle condition était le pays et ce qui devait arriver, ou il ne le savait pas. S'il le savait et qu'il n'en a pas informé le gouvernement, il n'y a pas un homme qui niera sa culpabilité. Si, d'un autre côté, il a été trompé; si, après avoir employé tous les moyens à sa disposition, il n'a pu comprendre l'état de choses qui existait alors sous ses yeux, je dis que ce fait seul prouve d'une manière évidente, manifeste, qu'il est tout à fait incapable de remplir les fonctions de l'important